

ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Diminuer la violence et favoriser la réussite scolaire



C'est dans le cadre de la lutte contre la violence, l'échec scolaire et l'absentéisme que le dispositif des espaces ludiques en milieu scolaire a été initié puis validé par l'Éducation nationale. Ceci a donné lieu à une convention nationale signée le 18 octobre 2010.

AGIR A TEMPS

Si les faits de violence se produisent surtout au collège et au lycée, cette violence est en gestation dès l'école primaire.

Pour améliorer la relation de l'enfant aux autres, à l'institution et à la société en général, **il faut traiter le problème à sa source et mettre en place des outils préventifs et curatifs dès l'école élémentaire.**

UNE ACTION PÉDAGOGIQUE RÉALISTE ET EFFICACE

Le dispositif des espaces ludiques s'appuie sur :

- une sélection très spécifique de jouets mise à disposition des enfants,
- pendant le temps périscolaire,
- dans un espace dédié à l'intérieur de l'école.

DES RÉSULTATS REMARQUABLES

3 années d'expérimentation ont démontré l'efficacité du dispositif et la rapidité des progrès :

- une pacification des comportements violents
- une stimulation des apprentissages, facteur de performances
- un changement d'atmosphère notable et positif à l'école.

A ces divers titres, ce dispositif concourt aux objectifs des programmes concernant la citoyenneté ainsi qu'à l'amélioration de la réussite de tous les élèves.



ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

UN OUTIL POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE A L'ECOLE ET MIEUX TRAVAILLER

Moins un enfant joue, plus il a de difficultés à l'école.

Le jouet est une nécessité vitale pour le développement de l'enfant. En zones d'éducation prioritaire, il est souvent remarqué que les élèves ne savent plus jouer.

La France se situe au 22^{ème} rang sur 25 en terme de bien-être à l'école*.

Quand un enfant est bien à l'école, il travaille mieux.

L'espace ludique en milieu scolaire participe à faire aimer l'école.

LE PRINCIPE

Un espace ludique en milieu scolaire est un périmètre identifié où l'élève est autorisé à venir librement **pendant le temps périscolaire** et à redevenir pleinement un enfant.

En manipulant la sélection spécifique de jouets établie par des spécialistes, l'enfant a l'opportunité d'intégrer un processus de développement personnalisé.

Les comportements s'harmonisent à l'intérieur de l'espace ludique. Les élèves opèrent naturellement un recentrage entre la fonction jeu et la fonction travail. Ils sont beaucoup plus calmes pour recevoir les enseignements, plus confiants en eux-mêmes, plus attentifs et plus solidaires.

IL EN RÉSULTE :

- une diminution sensible de l'incivilité et de la violence,
- une appropriation de l'école par les enfants,
- des progrès dans la responsabilité, le respect des règles et l'intégration,
- un meilleur comportement individuel, y compris pendant les apprentissages scolaires.

Cette activité périscolaire a des répercussions fortes et positives sur les logiques scolaires. Elle répond parfaitement aux objectifs de la réforme de l'École Primaire.

* Classement OCDE



UNE COMBINAISON SPECIFIQUE DE JOUETS POUR DES RESULTATS EPROUVES

L'un des atouts fondateurs du dispositif repose sur une sélection appropriée de "vrais jouets", non didactiques, distancée des apprentissages scolaires.

La Commission nationale des espaces ludiques en milieu scolaire, composée de représentants de l'Éducation nationale et de l'ACSÉ, de spécialistes de la psychologie enfantine, de l'enfant et du jouet, étudie les fonctions des jouets constitutifs du dispositif dont elle assure l'évaluation annuelle. Cette sélection spécifique est composée de jouets dont les fonctions sont complémentaires.

TYPES DE JOUETS CONSTITUANT L'OSSATURE DE LA SÉLECTION

LES JOUETS DITS DE TRANSFERTS AFFECTIFS

Les jouets dits de transferts affectifs ont un intérêt capital. En manipulant ces jouets d'imitation - poupon, poupée mannequin, dinette, etc. - l'enfant revit des situations joyeuses ou douloureuses, telles qu'il les a connues ou désirées. Il opère ainsi une forme de "remailage" de son vécu qui contribue à son équilibre et lui permet de mieux affronter le présent et l'avenir.

LES JEUX D'IMITATION ET DE CONSTRUCTION

Les jeux d'imagination et de construction proposent une palette d'alternatives à la réalité qui contribuent à bien installer les mécanismes du raisonnement et de la logique. Quand un élève met en scène une bagarre entre robots, le jouet est porteur de l'action et non l'enfant. A travers cet outil, il défoule un besoin d'agressivité, ce qui est essentiel à l'apaisement de la violence réelle.

LES JEUX DE SOCIÉTÉ

Les jeux de société favorisent le respect des règles et l'émergence du principe "gagnant/gagnant". L'adversaire reste toujours un partenaire. Celui qui perd sait qu'il peut rejouer pour gagner.

Autres types de jouets reconnus par la sélection : jeux d'action et jeux sur le thème du sport.

La grande variété des jouets est un critère fondamental qui permet aux élèves :

- un maximum de sollicitations et d'occasions de se rencontrer sur tous les modes,
- de développer apprentissages et rapports humains,
- de mobiliser l'intérêt et pallier lassitude ou ennui,
- de valoriser le lieu où l'on travaille.

* AFELDS : voir page 4

Diminuer la violence et favoriser la réussite scolaire

ESPACES LUDIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

Diminuer la violence et favoriser la réussite scolaire

CHAMPS D'INTERVENTION

Le dispositif des "Espaces ludiques en milieu scolaire" s'adresse à toutes les écoles élémentaires et aux collèges, avec une priorité pour les zones d'éducation prioritaire (établissements en RAR et RRS).

UN PARTENARIAT NATIONAL

Les espaces ludiques en milieu scolaire reposent sur un partenariat concrétisé par la signature d'une convention nationale entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la Fédération française des industries Jouet Puériculture.

Ce partenariat bénéficie du soutien des institutions suivantes:

- Ministère de l'Éducation Nationale
- ACSÉ, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
- Fédération française des industries Jouet Puériculture.

L'AFELDS

Afin de respecter la plus stricte déontologie, l'AFELDS, Association Française des Espaces Ludiques de Dynamique Sociale, a été créée à la demande des autorités ministérielles.

Elle a pour objet :

- d'assurer l'information à l'échelon national
- le relais auprès des différentes institutions
- de coordonner le suivi de l'action et son développement
- de participer à son évaluation annuelle.

ÉVALUATION ET SUIVI

Le pilotage de l'ensemble est assuré par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

CONTACT et INFORMATION

AFELDS : Association Française des Espaces Ludiques de Dynamique Sociale

4 rue de Castellane 75008 Paris Tel : 01 53 43 09 18 Fax : 01 40 06 93 05

Email: espacesludiques@fjp.fr



ESPACES LUDIQUES en MILIEU SCOLAIRE

MODE D'EMPLOI

UNE PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE SIMPLE ET RIGOREUSE

LIEU

L'espace ludique en milieu scolaire est situé à l'intérieur de l'école ou du collège, dans un lieu unique clairement identifié :

- une classe non utilisée
- un espace réservé de la BCD (bibliothèque centre de documentation),
- tout espace pouvant être fermé à clef.

EQUIPEMENT

L'équipement de l'espace ludique a pour base :

- le matériel utilisé couramment dans un établissement scolaire
- la "Sélection de jouets espaces ludiques".

PERIODICITE

L'espace ludique est ouvert :

- pendant le temps périscolaire.

Le planning d'accès est aménagé en fonction

- de la superficie du local et du nombre d'élèves.

Dès lors qu'il est mis en œuvre, cela implique des engagements réciproques

- vis à vis du maire,
- vis à vis des élèves et des parents,
- et une utilisation régulière pour en tirer parti.

ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par le personnel déjà sur place, habilité par les mairies ou écoles à intervenir pendant les heures périscolaires.

Il ne nécessite aucune formation particulière.

Il consiste pour l'essentiel à :

- assurer le rôle de garant de la paix sociale qui incombe à toute fonction de surveillance dans un établissement scolaire,
- permettre le libre accès aux jouets, en attirant si besoin est, l'attention des enfants sur la diversité des jouets qu'ils peuvent découvrir et utiliser,
- lire ou relire éventuellement les modes d'emploi avec les enfants qui auraient des difficultés de compréhension,
- réserver le temps nécessaire pour que les enfants rangent les jouets avant de sortir.

Ni ludothèque, ni club de jeux, l'espace ludique en milieu scolaire a pour principe :

- d'accueillir les enfants qui ont fait le choix d'y venir,
- de les laisser aller librement vers les jouets dont ils ont envie, pour le plaisir,
- et ce, sans effectuer d'animations ou de mobilisations sur des thèmes.

Ce dispositif est de plus, un outil qui aide le personnel d'encadrement en intéressant les enfants et en rendant à l'adulte sa fonction de référent. L'activité est exercée sous l'autorité et la responsabilité du directeur d'école ou du principal de collège.

"LA SELECTION DE JOUETS ESPACES LUDIQUES"

LA SELECTION SPECIFIQUE DE JOUETS EST L'OUTIL QUI PERMET D'OBTENIR LES RESULTATS ESCOMPTES

Elle associe les jouets dont les complémentarités très ciblées sont nécessaires pour offrir le maximum de chances d'atteindre les objectifs. Elle forme donc un tout non fractionnable.

Pour assurer la variété indispensable à l'efficacité du système, elle est composée d'une soixantaine de jouets, soit globalement un minimum de 3 fois le nombre d'enfants rassemblés en moyenne dans un espace ludique. La qualité, la fiabilité et la sécurité des jouets retenus sont garanties par leurs fabricants.

Elle ne comporte pas de jeux didactiques qui relèvent d'attentes et d'objectifs différents, ni de jouets :

- comportant des petits morceaux
- nécessitant l'achat de consommables
- strictement individuels,
- ou expressions de modes passagères.

La sélection est étudiée et validée par la Commission nationale des espaces ludiques en milieu scolaire, dans le respect des impératifs déontologiques.

Informations auprès de l'AFELDS • espacesludiques@fjp.fr • Tel : 01 53 43 09 18 • Fax : 01 40 06 93 05

UNE PROCEDURE SIMPLE POUR COMMANDER

"LA SELECTION DE JOUETS ESPACES LUDIQUES"

Aux côtés des industriels, les grossistes spécialistes en jouets se sont engagés au sein de leur organisation professionnelle, à proposer aux établissements, les meilleures conditions de coût et d'acheminement, dans la conformité des lois de la libre concurrence.

Cet engagement de l'ensemble de la filière est mis en œuvre dans le respect de l'éthique qui a prévalu à la signature de la convention nationale entre l'Éducation nationale et la Fédération française des industries jouet puériculture.

Les écoles ou établissements qui souhaitent mettre en œuvre un espace ludique sont invités à joindre l'un des grossistes suivants, selon leur choix ou selon la sectorisation géographique.

SOCIÉTÉ	CONTACT	MAIL	ADRESSE	TÉLÉPHONE / FAX
DE NEUTER	Florence LAHAËYE	flolahaeye@deneuter.fr	Chemin département n°2 Coudekerque Village 59380 BERGUES	TEL: 03 28 64 21 60 FAX: 03 28 64 39 63
GUEYDON	Bachir CHTOUKI	bachir.chtouki@gueydon.fr	ZI des Blanchisseries BP 189 38505 VOIRON Cedex	TEL: 04 76 67 29 29 FAX: 04 76 05 14 21
HARMONY	Laurent GOGLIONE	lgoglione@harmonyjouet.com	ZI Campine 43620 SAINT -PAL - DE MONS	TEL: 04 71 75 65 65 FAX: 04 71 75 65 66
PARTNER JOUET	Mireille DARIDAN	mdaridan@partnerjouet.com	Node Park Tourraine 90, rue Guglielmo Marconi 37310 TAUXIGNY	TEL: 02 47 43 80 23 FAX: 02 47 43 80 30

CONTACT et INFORMATION

AFELDS: Association Française des Espaces Ludiques de Dynamique Sociale
4 rue de Castellane 75008 Paris Tel : 01 53 43 09 18 Fax : 01 40 06 93 05
Email: espacesludiques@fjp.fr